

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07089 Numéro SIREN : 810 642 959 Nom ou dénomination : "JL CONSEIL & GESTION"
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 49251

Désignation de l'entreprise JL CONSEIL & GESTION										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 46 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS																	
SIRET		8	1	0	6	4	2	9	5	9	0	0	0	1	1		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2							
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 9			
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028		168 015		030		33 675		134 340						
	Immobilisations financières * (1)		040				042										
	Total I (5)		044		168 015		048		33 675		134 340						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		720		070				720					
		Autres * (3)		072		60		074				60					
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084		2 706		086				2 706						
	Charges constatées d'avance *		092		45		094				45						
	Total II		096		3 531		098				3 531						
	Total général (I + II)		110		171 546		112		33 675		137 871						
PASSIF														Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				20 000								
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131				)		132						
	Report à nouveau				134				(18 003)								
	Résultat de l'exercice				136				5 395								
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142				7 392								
Provisions pour risques et charges				Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				84 404								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				360								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		43 214		)		172 45 715						
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176				130 479									
Total général (I + II + III)				180				137 871									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise JL CONSEIL & GESTION		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 13/11/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
				217	218
					20 897
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 77	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262
			260		
Total des charges d'exploitation (II)					264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300	
		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 395
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			352	5 395
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			18 004	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : JL CONSEIL & GESTION										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420	29 638	422		424		426	29 638											
		Constructions	430	117 212	432		434		436	117 212											
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450	12 115	452		454		456	12 115											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	9 050	472		474		476	9 050											
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490	168 015	492		494		496	168 015											

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520	14 434	522	3 907	524		526	18 341	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 322	542	1 514	544		546	6 837	
		Matériel de transport	550		552		554		556		
		Autres immobilisations corporelles	560	6 687	562	1 810	564		566	8 497	
		TOTAL	570	26 444	572	7 231	574		576	33 675	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : JL CONSEIL & GESTION										Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666						
TOTAL		680		682		684		686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Dotations		Reprises											
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
Terrains	710		715		2									
Constructions	720		725		3									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5									
Matériel de transport	750		755		6									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7									
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780									
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	18 004	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995						
Déficits imputés			983	5 395	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996						
Déficits reportables			984	12 609										
Déficits de l'exercice			960											
Total des déficits restant à reporter			970	12 609										
IV DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326								
N° du centre de gestion agréé								388						
Montant de la TVA collectée								374	2 233					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	159					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397						

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: JL CONSEIL & GESTION										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2019. et clos le:31./12./2019								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 1 0 6 4 2 9 5 9

Dénomination de l'entreprise

JL CONSEIL & GESTION

Adresse (voie)

46 AVENUE DAUMESNIL

Code postal

75012

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LESPAGNOL Prénom(s) JEREMY
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 25/02/1985 N° Département 75 Commune PARIS Pays
Adresse : N° 46 Voie AVENUE DAUMESNIL
Code Postal 75012 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 1 0 6 4 2 9 5 9

Dénomination de l'entreprise

JL CONSEIL & GESTION

Adresse (voie)

46 AVENUE DAUMESNIL

Code postal

75012

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
----------	---------------------------------------

Désignation de la société:															Adresse du siège social:															
JL CONSEIL & GESTION 46 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS																														
SIRET		8	1	0	6	4	2	9	5	9	0	0	0	1	1	Mél : jeremy.lespagnol@gmail.com														
Adresse du principal établissement:															Ancienne adresse en cas de changement:															

RÉGIME FISCAL DES GROUPE

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

B	ACTIVITÉ
----------	-----------------

Activités exercées	Location de logements	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------	--	--

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
----------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%						
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies* ☐
 Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐ Autres dispositifs ☐
 Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐
 Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'un

d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
----------	---

Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%	
--	--

F	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
---	---

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

[illegible]

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre										☐
	Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse								
		N°								

G	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
---	---------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERTS
---	-----	-------------------------------------	-----	--	--	-------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CARRERA FELIPE 25 BOULEVARD DES ITALIENS 75002 PARIS			
Tél: 01 42 33 64 68		Tél:	
CGA/OMGA	☐ Viseur conventionné	☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 31032020 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: Président Jérémy LESPAGNO	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																		
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾															c													
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d													
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾															e													
															f													
															g													
															h													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾															i													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j													
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾															Total (a à h)													
I										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																		
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																					
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:																					
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																	
1					2		3		4		5		6		7		8											
JEREMY LESPAGNOL					100		2019																					
46 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS																												
J										DIVERS																		
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																												
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																		
REMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%																		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																		
										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																		
										MVLT restant à reporter																		

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal		a		
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal		b		
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		c		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal		d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé		e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)		f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres		h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)				

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468		
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)									
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %									
1		2		3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
								imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total									
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI									
		Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total									
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total									

SASU JL CONSEIL & GESTION
Société par actions simplifiée à associé unique
Siège social : 46 avenue Daumesnil 75012 PARIS
810 642 959 RCS PARIS
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2020

Le vingt-neuf juin deux mille vingt , à Paris,

M. Jérémy Lespagnol,
demeurant au 46 avenue Daumesnil à PARIS (75012),
associé unique de la Société JL CONSEIL & GESTION,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, M. Jérémy LESPAGNOL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) arrêtés au 31/12/2019 d'une durée de 12 mois.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- à l'affectation des résultats de cet exercice ;
- aux capitaux propres non reconstitués.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 5 395 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes sans restriction ni réserves.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur : - 18 003 €

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 5 395 €

SL

Affectation :

Au report à nouveau, soit 5 395 €

Solde du report à nouveau, soit : – 12 608 €

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des exercices antérieurs, à savoir depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION – CAPITAUX PROPRES NON RECONSTITUES

L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social, et décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la Société, nonobstant la perte.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

M. JérémY LESpAGNOL
Associé unique

